

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association pour La Mothe en date du 26 septembre 2020

Initialement prévue le 16 mai 2020, et reportée pour cause de covid-19, l'Assemblée générale de l'Association pour La Mothe a été régulièrement convoquée par courrier en date du 27 août 2020. Elle s'est tenue samedi 26 septembre 2020 à 10 H, en l'hôtel de ville de Bourmont.

Le président François Dépinal ouvrit la séance en remerciant monsieur Jonathan Haselvander, maire de Bourmont et 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes Meuse-Rognon, qui a bien voulu prêter la salle, ainsi que madame Laurence DUTANT, maire de Soulaucourt et monsieur Christophe CHARROYER, maire d'Outremécourt, de leur présence.

Il fit ensuite circuler la liste d'émargement : 25 membres étaient présents, 21 membres avaient donné pouvoir. Les membres à jour de cotisation en 2019 étant au nombre de 64, le président constata que le quorum était largement atteint, et que l'assemblée pouvait donc valablement délibérer.

I – Rapport moral et d'activité du président

Avant de présenter le rapport moral et d'activité de l'année 2019, François Dépinal rappela la mémoire d'André Deguis, ancien conseiller général et maire de Bourmont, et de Daniel Maulbon, maire d'Outremécourt, tous deux ayant participé à la fondation et ayant été vice-présidents de l'association. Il demanda à l'Assemblée de se lever et de respecter une minute de silence.

1.1 – Les manifestations

Pour les Journées du patrimoine, six membres de notre Association étaient présents sur le site de la Mothe, pour effectuer des visites guidées et répondre aux questions des visiteurs.

1.2- La publication du n°11 des Cahiers de La Mothe

Le n°11 des Cahiers de la Mothe est sorti fin août 2019 des presses de l'Imprimerie Bialec à Nancy. Il a été présenté lors de la Journée du Patrimoine de cette même année. La revue est l'occasion de toucher, dans toute la France, des personnes originaires du Bassigny et heureuses de renouer avec leurs racines. Elle est rendue possible grâce au subventionnement de la Région Grand-Est.

1.3 - L'entretien du site

François Dépinal et Robert Chevallier rappelèrent les actions entreprises par le maire et la commune de Soulaucourt, les bénévoles, membres ou sympathisants, qui ont participé à une action de nettoyage le samedi 22 juin 2019, et les brigades vertes de Breuvannes qui interviennent maintenant chaque année. Il remercia l'ensemble des participants à ces différentes actions.

1.4- Les visites guidées

Robert Chevallier et Fabrice Fontaine ont, comme chaque année, effectué sur le site des visites guidées à destination de groupes ou d'écoles. Le Président les remercia chaleureusement.

II – Rapports financiers

Le trésorier Pierre Amouriq présenta ensuite les comptes de l'association pour 2019, selon document annexé au présent procès-verbal. Le total des recettes s'élève à 6.589,21 €, celui des dépenses à 9.839,02 €, générant une perte de 3.249,81 €. Cette perte est cependant à corriger du versement, en janvier 2020, de la subvention de la Région Grand-Est pour les Cahiers de La Mothe 2019, soit 2.174,04 €. La trésorerie reste, au 31/12/2019, excédentaire de 9.734,65 €. Grâce à la déductibilité fiscale des cotisations et dons des membres, le total de ces deux postes a atteint en 2019, 4.260 €.

François Dépinal lut ensuite le rapport de Michel Willaume, reviseur aux comptes, qui ne pouvait être présent. Ce rapport reconnaît l'exactitude et la sincérité des comptes.

Le président Dépinal remercia Pierre Amouriq de sa présentation des comptes, et Michel Willaume de son rapport. Il proposa alors à l'assemblée de leur donner quitus, ce qu'elle fit à l'unanimité.

III– Le renouvellement du tiers des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont renouvelables par tiers tous les deux ans. Sont renouvelables en 2020 les postes de Jean Charles, Fabrice Fontaine et François Quentin. Le poste d'André Deguis est par ailleurs vaquant suite à son décès.

Jean Charles, Fabrice Fontaine et François Quentin se représentent. Sylvie Morel se présente également. Tous quatre sont élus à l'unanimité.

Le Conseil pouvant compter jusqu'à quinze membres, et le nombre actuel étant de onze, François Dépinal proposa de coopter les maires d'Outremécourt et de Soulaucourt, avec possibilité se faire représenter. Tous deux donnent leur accord et sont élus à l'unanimité.

IV – Les projets pour 2021

L'année 2020 étant plus qu'avancée, le président Dépinal présenta ensuite les projets pour l'exercice 2021.

4.1 – Les manifestations

La reprise des fêtes de La Mothe est envisagée, en liaison avec la commune de Soulaucourt et les Chemins du Mouzon. Les modalités restent cependant à définir.

L'Assemblée valide la proposition de renouveler l'opération « nettoyage du site », et la participation aux « Journée du Patrimoine », à l'instar de l'an passé et de cette année.

4.2 - Le point sur la compétence « La Mothe » déléguée par les communes d'Outremécourt et de Soulaucourt à la Communauté de Communes,

François Dépinal rappela l'état du dossier. Après un vote favorable au transfert par les conseils municipaux des deux communes d'Outremécourt et de Soulaucourt, le dossier a été pris en charge par la Commission Tourisme, Culture et Patrimoine de la Comcom, qui a marqué un avis favorable dans les mêmes conditions que celles signées avec le château de Lafauche. Le dossier a ensuite été transmis au bureau de la Comcom, qui l'a validé sans aucune opposition. Reste à présent à le faire valider en Assemblée plénière.

Une convention devra être signée, à l'instar de celle signée avec le château de Lafauche. Mais il semblerait que cette convention soit introuvable. Si cela est, une nouvelle convention devra être rédigée, ce qui retardera encore sa signature.

4.3 - Les travaux de restauration des vestiges

Pour ne pas perdre de temps, l'Association va commencer à entamer les démarches avec la DRAC sur le montage d'un dossier pour la restauration de la porte de Soulaucourt (également appelée porte de France), la porte souterraine, et la courtine qui les sépare.

4.4 - La restauration du monument

François Dépinal rappela les discussions qui perdurent depuis trois ans sur cette rénovation. Le monument repose sur un caveau où ont été inhumés, lors de la construction du monument, les ossements, tant lorrains que français, trouvés sur le site au cours des travaux. Il est donc normal que le centre de sa base soit creux, ce qui ne nuit pas à sa solidité. Le démontage du monument est donc exclu, et les travaux doivent se limiter à la réfection, en laves du pays, de son socle. Reste à décider de l'utilité de remettre en place la copie de la plaque de marbre cassée lors de la tempête de 1999. François Dépinal demandera un devis à un marbrier, en complément de celui demandé à l'entreprise Laurrin pour le socle du monument.

4.5- Les Cahiers de La Mothe

Le 12^{ème} numéro vient d'être publié. Le prix a été porté à 15 €, compte tenu de sa réalisation entièrement en couleur, et de sa pagination portée à 152 pages. L'Assemblée décide de poursuivre la publication en 2021, et autorise le Président à formuler en son temps une demande de subvention auprès de la Région Grand-Est.

4.6 - L'acquisition d'un logiciel de comptabilité

Pour répondre aux prescriptions réglementaires, et présenter un bilan digne de ce nom, l'Association doit acquérir un logiciel de comptabilité. Sylvie MOREL est mandatée pour étudier les diverses solutions proposées sur le marché et leur coût.

4.7 - L'entretien paysager du site

Le fauchage du site sera conduit en 2021 dans les mêmes conditions que cette année. Une journée de travail sera organisée en juin 2021. Elle se clôturera par un barbecue offert aux participants.

Les points de vue n'ont pu être dégagés cette année. Le garde forestier a promis à François Dépinal de les réaliser cet hiver.

4.8 – Les visites guidées du site

Robert Chevallier et Fabrice Fontaine acceptent de poursuivre les visites guidées. Le Président les remercie de leur implication.

4.9 - Un chantier en 2021

Le Président Dépinal demande à Jean Marie Salzard de faire le point sur le dossier REMPART concernant un éventuel chantier de jeunes. Ce dernier évoque le problème majeur et épineux du financement du dit chantier. Indépendamment du financement par la DRAC dont le taux est inconnu (question restée sans réponse de REMPART), il est maintenant certain que le complément de financement ne pourra être obtenu ni des deux communes propriétaires dont les budgets sont trop restreints et qui font état d'autres priorités, ni de la Comcom Meuse Rognon dont le Vice-Président rencontré en Novembre dernier n'avait laissé aucun doute sur le sujet. L'Association pour La Mothe n'a pas la possibilité à elle seule, dans ces conditions, de financer le reste à charge du dit chantier !

Pour éviter de prolonger une situation bloquée, Jean Marie Salzard se voit contraint de demander au Président de proposer à l'Assemblée Générale de suspendre notre adhésion à REMPART. Cette proposition est acceptée à l'unanimité entraînant l'arrêt du versement des cotisations à REMPART Grand Est.

4.10 - Un local à Soulaucourt

La nécessité d'un local se fait sentir, pour notamment stocker les bulletins restant à vendre. Il convient d'étudier l'opportunité de les stocker à l'étage de la mairie de Soulaucourt. Une des conditions pourrait être le transfert à Soulaucourt du siège de l'association, ce qui nécessite alors la réunion d'une Assemblée générale extraordinaire.

V - Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, François Dépinal remercia les membres de l'association pour leur implication dans les différentes actions. Il donna ensuite la parole aux membres présents, puis clôtura la séance.

Le président : François DEPINAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Depinal', with a vertical line extending upwards from the top of the letter 'D'.

Le secrétaire : Jean CHARLES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Charles', with a long horizontal stroke extending to the right and a vertical line extending downwards from the end.

ASSOCIATION POUR LA MOTHE

Compte de résultat 2019

Charges	€	Produits	€
Entretien du site	1446,46	Cotisations des membres	1 290,00
Assurance	116,82	Dons des membres	2 970,00
Droits de reproduction documents	381,05	Dons des visiteurs	162,00
Impression Cahiers de la Mothe	6 686,59	Vente Cahiers de La Mothe encaissées	2 023,50
Scan documents AD 55	40,80	Autres ventes	79,88
Fournitures de bureau & diverses	271,35	Intérêts	63,83
Affranchissements	494,45		
Acquisition logiciel Acrobat	61,02	TOTAL DES PRODUITS	6 589,21
Cotisations REMPART et FSSV	284,16		
Frais AG	56,32	Perte de l'exercice*	3 249,81
TOTAL des CHARGES	9 839,02		
TOTAL	9 839,02	TOTAL	9 839,02

* La perte de l'exercice doit être minorée de la subvention Grand Est de 2174,04 € pour le revue, validée par la Commission Permanente le 22 novembre 2019, mais seulement créditée en compte le 17 janvier 2020.

TRESORERIE

Disponible en début d'exercice		Disponible en fin d'exercice	
CA Compte courant	4 501,80	CA Compte courant	1 188,35
CA Compte sur livret	8 482,66	CA Compte sur livret	8 546,30
		Perte de l'exercice	3 249,81
TOTAL	12 984,46	TOTAL	12 984,46